

Office de LYON

Commissaires de Justice Associés

23, rue Crépet

69007 - LYON

Tel : 04 77 33 21 76

Fax : 04 77 38 97 82

auxilhuis@huissier-justice.fr

www.auxilhuis.com

Office de SAINT ETIENNE

Commissaires de Justice Associés

8, rue du Mont Mouchet

42100 - SAINT ETIENNE

Tel : 0477332176

Fax : 0477389782

auxilhuis@orange.fr

www.auxilhuis.com

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX ET LE VINGT-SEPT JANVIER

A LA DEMANDE DE :

Caisse (fédérale) de crédit mutuel CAISSE CREDIT MUTUEL FIRMINY HAUT FOREZ inscrite au RCS de SAINT sous le numéro 326 964 483 et domiciliée 7 Place Du Breuil, 42700 FIRMINY, prise en la personne de son représentant légal, David SAGNOL, domicilié(e) ès qualité audit siège.

Exposé de la requérante :

Avoir initié une procédure de saisie immobilière à l'encontre de @AVOVENTES.FR en vertu de la copie exécutoire d'un acte de vente contenant prêt reçu le 09.04.2013 par Maitre Jean-Paul PALLANDRE Notaire associé de la SCP Jean-Paul PALLANDRE Bernard MARCOUX.

Qu'un commandement de payer a été signifié par acte de mon Ministère en date du 3 décembre 2025 pour la somme de 30 489.98 €.

Que sans paiement dans le délai de 8 jours, le PV de description a été prévu ce jour.

Déférant à cette réquisition,

**Je, Jean-Christophe ROBERT, Commissaire de Justice, membre de la SELARL
AUXIL'HUIS, Commissaires de Justice Associés demeurant 8, rue du Mont Mouchet à
SAINT ETIENNE(42), par l'un deux soussigné,**

Me suis rendu ce jour au 54, Rue Gambetta 42700 Firminy, où là étant, en présence de deux témoins, d'un serrurier et de la société JURITEC, chargée d'effectuer les diagnostics légaux.

Après avoir frappé plusieurs fois à la porte, personne ne répondant, le serrurier a commencé à ouvrir la porte.

C'est alors qu'une personne a ouvert et sur mon interrogation m'a indiqué être @AVOVENTES.FR

Je lui ai déclaré mes nom prénoms, qualité et objet de ma mission, mais ce dernier a refusé l'accès au logement.

Ce n'est qu'après de longues négociations que ce dernier a accepté de me laisser instrumenter avec le diagnostiqueur.

J'ai procédé aux constatations suivantes :

PIÈCE À VIVRE – COIN CUISINE

Sol :

J'observe un sol en revêtement stratifié présentant une surface visuellement homogène, avec des joints réguliers qui offrent un rendu ordonné.

Murs :

Je note que les murs montrent un aspect globalement homogène sur les zones observées, sans fissures ni impacts marqués,

Plafond :

Je relève que le plafond présente une surface homogène, sans auréoles ni fissures visibles, suggérant une bonne conservation de l'enduit apparent.

Équipement de chauffage mural :

Il est observé que l'équipement de chauffage mural présente un carter visuellement continu, sans déformation apparente, attestant d'une enveloppe intacte. Les surfaces visibles sont homogènes, sans chocs marqués, et offrent un aspect uniforme. Aucune anomalie d'aspect n'est relevée sur l'enveloppe extérieure, confirmant l'absence de trace d'impact ou de gauchissement.

Cuisine :

Je relève que les façades de meubles de cuisine apparaissent alignées avec des chants et arêtes réguliers, le mobilier présentant un raccordement homogène sur toute la ligne.

Je remarque un plan de travail de type bar.

Je note que l'évier et sa robinetterie présentent un aspect extérieur homogène,

Je constate des traces et rayures visibles sur la crédence, localisées sur une zone, avec un aspect frotté, ces marques se concentrant sur une portion précise du revêtement.

Fenêtre :

Je constate que la fenêtre PVC double vitrage, présente des cadres et parecloses alignés, formant un ensemble rectiligne et ordonné. Les jeux visuels apparaissent réguliers, sans désaffleurl ni rupture d'alignement. Les joints apparents sont homogènes, continus et dépourvus d'irrégularité







CHAMBRE

Sol :

J'observe que le sol présente un alignement régulier des lames et une teinte homogène,

Murs :

Je note que les murs, peints en peinture mate, présentent des surfaces homogènes avec une continuité du revêtement, révélant un aspect uniforme sur l'ensemble des façades.

Plafond :

Je relève que le plafond, peint en peinture mate, présente une surface homogène, procurant un rendu lisse et uniforme sur toute son étendue.

Fenêtre :

Je constate que la fenêtre PVC double vitrage présente des cadres et parecloses alignés, formant un ensemble rectiligne et ordonné. Les jeux visuels apparaissent réguliers, sans désaffleurer ni rupture d'alignement. Les joints apparents sont homogènes, continus et dépourvus d'irrégularité.





COULOIR

Sol :

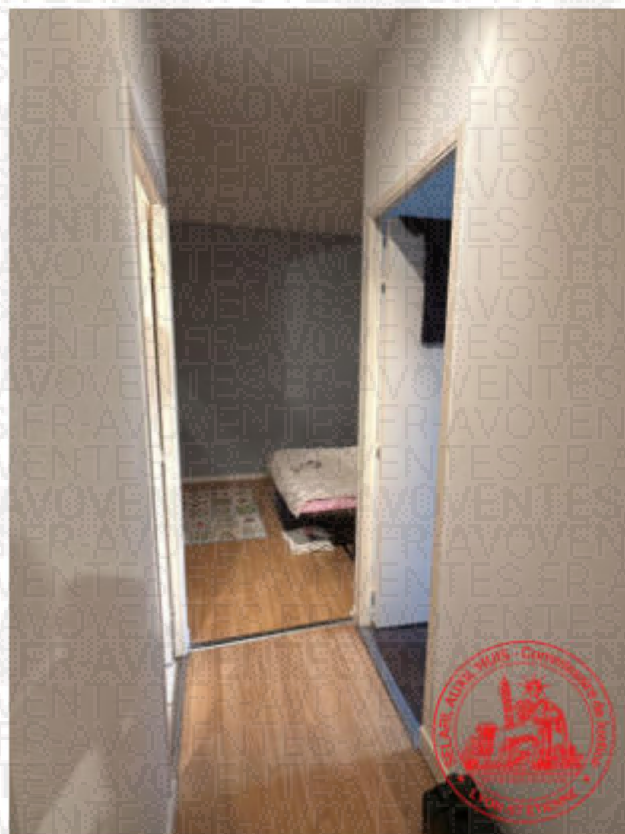
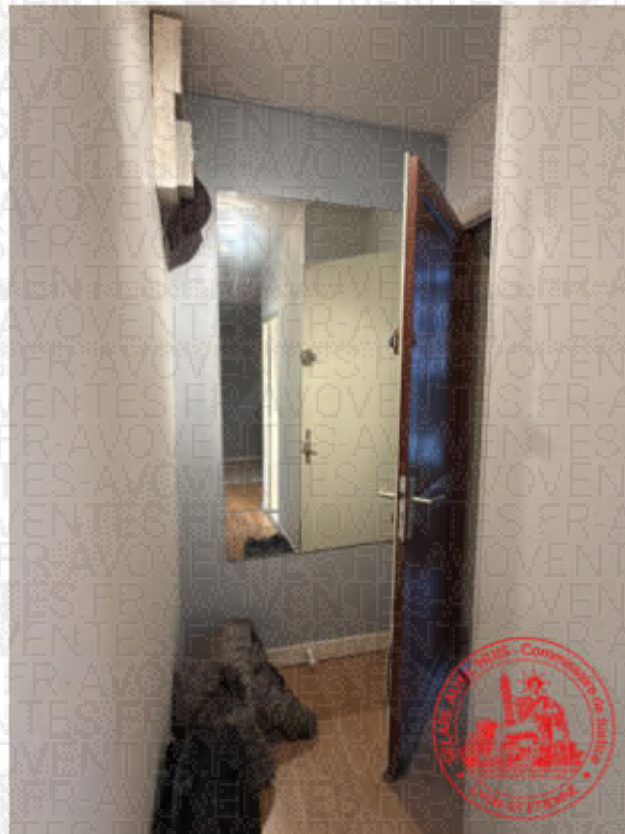
J'observe un sol d'aspect visuellement régulier, avec une continuité générale du revêtement, sans rupture de finition perceptible sur la zone examinée.

Murs :

Je note que les murs présentent un aspect homogène, avec un revêtement continu sur l'ensemble de la surface contrôlée.

Plafond :

Je relève que le plafond présente une surface uniforme, sans variation de teinte marquée sur toute l'étendue observée. Aucune fissure, ni auréole visible, ni trace de retrait n'est relevée.



SALLE DE BAINS

Sol :

Je relève un revêtement de sol en carrelage présentant un aspect visuellement homogène, uniforme et cohérent sur l'ensemble de la zone observée.

Murs :

J'observe des murs peints qui présentent un aspect homogène, tant au niveau de la teinte que de la texture, sur toutes les surfaces examinées.

Plafond :

Je note un plafond peint de teinte strictement uniforme, sans variation chromatique perceptible. La surface se révèle lisse et d'aspect régulier, exempte de rugosités ou de reliefs anormaux.

Sèche-serviettes :

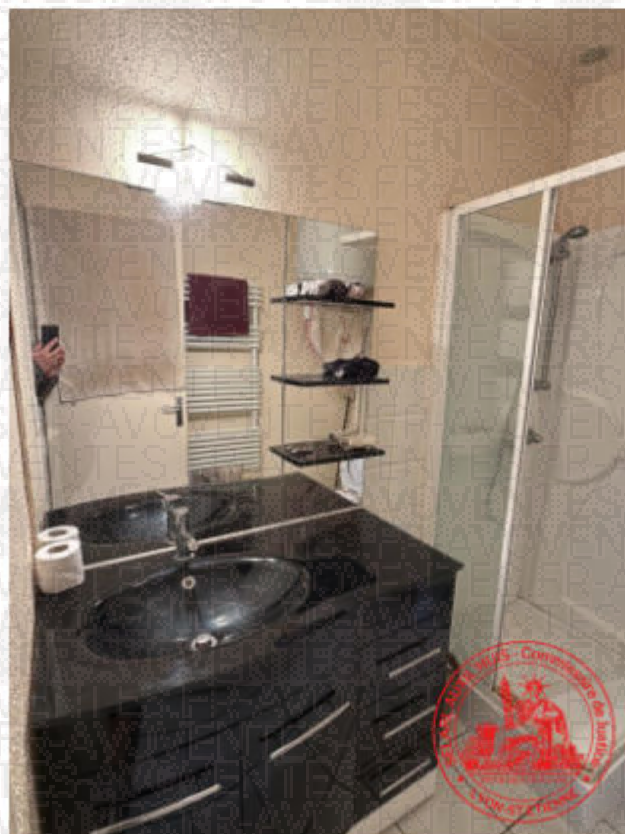
Il est observé que le sèche-serviettes tubulaire présente un aspect extérieur homogène, avec un revêtement uniforme sur l'ensemble des éléments observables.

Équipements sanitaires :

Je constate que la vasque et sa robinetterie présentent des surfaces continues, lisses et régulières, avec des jonctions constantes et bien ajustées tant au mur qu'au plateau.

Les parois de douche montrent des panneaux vitrés et des profilés alignés, correctement positionnés, avec des joints apparents continus sur toute leur longueur. Le receveur de douche présente une surface visible sans fêlure nette, avec des rebords et des angles lisibles, dépourvus de cassure identifiée.

Le WC visible présente des surfaces sans fissure nette sur les zones observables, confirmant l'état visuel intact du sanitaire. Je relève des traces d'encrassement sur le receveur de douche, consistant en décolorations et dépôts localisés au fond et en périphérie, notamment au droit de la jonction receveur/paroi, ces marques restant limitées aux zones mentionnées.





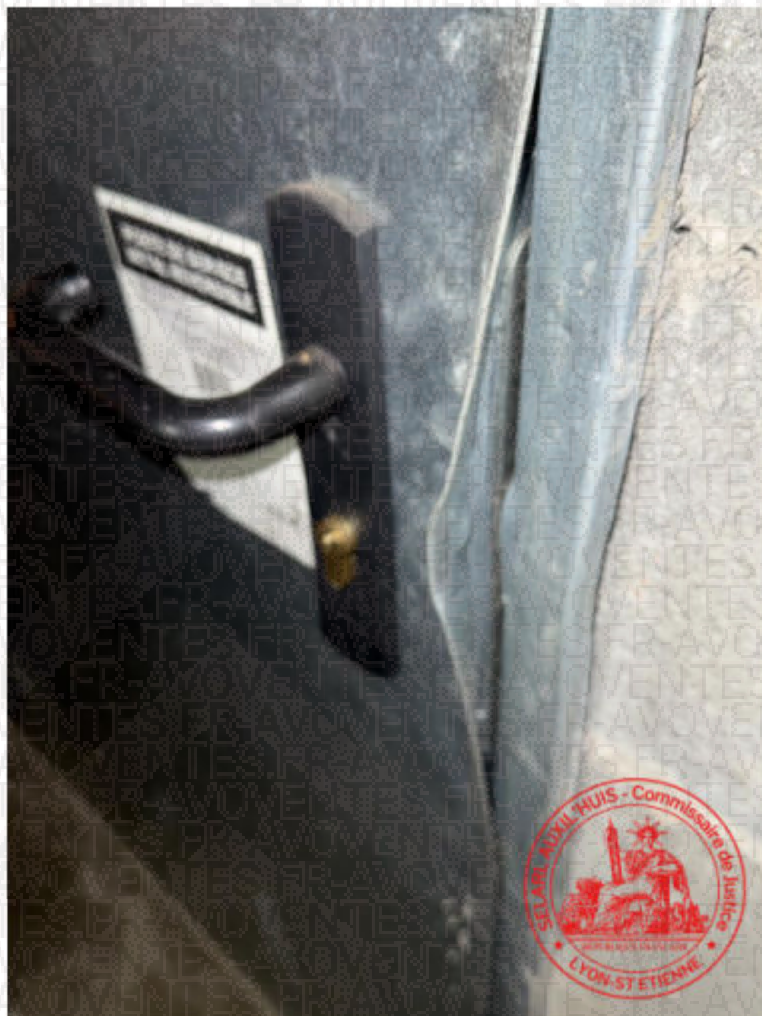
CAVE

Porte :

Je relève une porte métallique avec encadrement métallique.

Cette dernière ayant fait l'objet d'une tentative d'effraction, la porte n'a pu être ouverte.





SYNDIC

Il s'agit d'un syndic bénévole (vu sur boîte aux lettres) mais n'a pu me donner plus de renseignement.

Telles sont les constatations faites ce jour au 54, Rue Gambetta, 42700 Firminy, de tout quoi j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal de constat, avec photographies, pour servir et valoir ce que de droit.

Coût de l'Acte	
Arrêté du 28 février 2024	
Total HT	230.76 €
Débours	2.50 €
TVA 20%	46.15 €
Total TTC	279.41 €

Commissaire de Justice
Maître Jean Christophe ROBERT

